

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau
Séance du 09 juillet 2009

Objet de délibération :

Avis du Syndicat Mixte à l'égard de
la révision simplifiée du PLU de
Miribel

Sont présents 7 membres, convoqués le 29 juin 2009.

Sont excusés :

Messieurs BOUCHON – BERTHOLET – PROTIERE – BERTHOU – ORSET – DUSSERT et BEGUET

La Présidente fait part de la sollicitation de l'avis du syndicat mixte par la commune de MIRIBEL dans le cadre de la révision simplifiée de son PLU.

Elle rappelle que ce projet de révision simplifiée a été prescrit le 17 avril 2009 et que le syndicat mixte a reçu pour avis le dossier, le 10 juin 2009.

Elle précise que cette révision simplifiée concerne le déplacement de la piste de moto-cross qui est incluse dans l'emprise de la future A 432. Le tènement envisagé pour déplacer ce site se trouve en zone A. L'objet de cette révision simplifiée est donc de déclasser ces terrains de A en N.

Cette modification concerne une emprise foncière de 33 844 m² qui comprend 4 484 m² d'Espaces boisés classés qui devront être supprimés.

La Présidente observe que ce projet de révision simplifiée :

- Ne présente pas d'éléments d'incompatibilité avec le SCOT
- Ne touche pas à l'économie générale du PLU
- Présente un intérêt général pour la commune car répond à un objectif sportif et associatif.
- Sera conditionnée à la plantation d'une haie le long du chemin d'accès au nord afin de réduire l'impact sonore et paysager de cette installation (modification de l'article N13 du règlement).

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

- REND UN AVIS FAVORABLE au projet de révision simplifiée du PLU de la commune de MIRIBEL, approuvé le 3 juillet 2007.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

**La Présidente,
Jacqueline SELIGNAN**